

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.1.2 Plans des servitudes
d'utilité publique

Échelle: 1/5000 ème

Pièce N°5.1.2.12

Arêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Diderot - 75005 Paris
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
urbanisme@triangle-vert.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.83.83.33.39
urbanisme@triangle-vert.fr

Légende.

- Limite de commune
- A-4 Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC.1 Monument Historique
 - AC.1 Périmètre de protection des monuments historiques
- AS.1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - AS.1 Périmètre de protection rapproché
 - AS.1 Périmètre de protection éloigné
 - EL.7 Servitudes d'alignement des voies publiques
- I.1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
- I.3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
- I.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT.3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications
- T.1 Servitudes relatives aux voies ferrées
- T.7 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes à la B.A 116

Plan du territoire intercommunal